



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES

Réunion plénière du 19 avril 2018
Procès-verbal n°27

Président :

- M. Philippe URBAN

Secrétaire de séance :

- Mme Marie-Claude TARTAS

Présents :

- MM. Nicolas BRUZEAUD – Mathias EXPOSITO – René GOURIN – Azzedine IAKINI

Excusés :

- MM. Gérard ARBERET – Michel BARRY – Thierry ESCALE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel du District des Hautes-Pyrénées, dans un délai de 7 jours suivant leur notification, selon les dispositions des articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la LFO.

LITIGES

Match 20384004 du 11/04/2018 – NESTES I / HORGUES ODOS I Coupe de Bigorre M. MENVIELLE

Les faits :

- Match non joué.

Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :

- FMI

Considérant que :

- Suite à un orage violent de grêle à l'heure de la rencontre, le terrain était impraticable.

La Commission décide :

Match à jouer à une date fixée par la Commission compétente.

Match 19719426 du 14/04/2018 – ARGELES 2 / BARBAZAN 2 1^{ère} Division

Les faits :

- Forfait.

Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :

- Mail reçu du club de Barbazan le vendredi 13 avril 2018 à 21h32 nous informant du forfait de son équipe pour le match référencé.

La Commission décide :

Match perdu par forfait à l'équipe de Barbazan 2

CLUB DE BARBAZAN : 2^{ème} forfait championnat seniors 2 et forfait général – Amende : 100€

**☐ Match 20402057 du 17/04/2018 – HORGUES ODOS 2 / BARBAZAN 2
Challenge Arnauné Bidouilh**

Les faits :

- Forfait.

Après lecture de l'ensemble des pièces du dossier :

- Mail du club de Barbazan reçu le vendredi 13 avril 2018 à 21h43 nous informant du forfait de son équipe pour le match référencé.

Considérant que :

Suite au forfait général de l'équipe de Barbazan 2 en championnat en date du 13 avril 2018.

La Commission décide :

EQUIPE DE HORGUES ODOS : Qualifiée pour le tour suivant

Le Président de la CDLD

Philippe URBAN

Le Secrétaire de séance

Marie-Claude TARTAS